



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2023-34

ÉLECTION PARTIELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ÉLECTION PARTIELLE À LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

RÉSULTATS DU SCRUTIN ÉLECTRONIQUE DES 18 ET 19 AVRIL 2024

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 719-7 à D. 719-17 et D. 719-38 à D. 719-40 ;  
Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment ses article 12, 18 et 20 ;  
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État, applicable à titre expérimental à l'IEP de Lyon par le décret suivant ;  
Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;  
Vu la délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;  
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;  
Vu l'arrêté d'établissement 2023-34 du 8 novembre 2023 relatif aux résultats de l'élection des représentants des personnels au Conseil d'administration et de l'élection des représentants des professeurs et doctorants à la Commission scientifique ;  
Vu l'arrêté d'établissement 2024-06 relatif à l'élection partielle au Conseil d'administration et à l'élection partielle à la Commission scientifique ;  
Vu l'arrêté d'établissement 2024-09 du 29 mars 2024 portant enregistrement des candidatures ;  
Vu l'arrêté d'établissement 2020-21 du 27 novembre 2020 relatif au vote électronique ;  
Vu l'avis favorable du Comité technique, en date du 26 novembre 2020, relatif au vote électronique ;  
Considérant que la plateforme Bélénios a été choisie comme outil de vote électronique par internet,  
Vu les résultats du scrutin des 18 et 19 avril 2024,

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le candidat suivant a été élu au Conseil d'administration dès le premier tour :

- Collège A :  
Philippe CORCUFF

**Article 2** : Le candidat suivant a été élu à la Commission scientifique dès le premier tour :



— SCIENCES  
— PO — LYON

- Collège A :  
Jérôme BLANC

À Lyon, le 19 avril 2024  
La Directrice de l'IEP de Lyon,

Hélène SURREL